



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 10 mars 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 — Rodrigue Boivin  
Siège #2 — Robert Staniforth  
Siège #3 — Gertie Cavalier  
Siège #5 — Simon-Pierre Trahan

Sont absent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #4 — Philippe Boileau  
Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

	<b>1 —</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
<b>25-03-10-50</b>		Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 32. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	<b>2 —</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>25-03-10-51</b>		Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	<b>3 —</b>	<b>DEMANDES DU PUBLIC</b>
		Quelques citoyens posent des questions.
	<b>4 —</b>	<b>ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX</b>
<b>25-03-10-52</b>	<b>4.1</b>	<b>Session régulière du 10 février 2025</b> Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2025 soit adopté. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.



	<b>5 — ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES</b>
	<b>5.1 ADMINISTRATION</b>
	<b>5.1.1 Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés – volet 1</b>
	La demande de subvention déposée a été acceptée. La Municipalité recevra une aide financière non récurrente de 10 500\$ pour élaborer une politique municipale des aînés et un plan d'action MADA. Cette démarche doit être complétée au plus tard le 11 février 2027.
<b>25-03-10-53</b>	<b>5.1.2 Représentant et substitut de la Municipalité – vente pour défaut de paiement de taxes</b>
	<b>CONSIDÉRANT</b> que la municipalité de Saint-Sixte peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;
	<b>CONSIDÉRANT</b> que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution 25-02-10-40 ;
	<b>CONSIDÉRANT</b> que ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière et directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;
	<b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la greffière-trésorière et directrice générale, madame Natasha Mantville ou le maire, monsieur Matthew MacDonald Charbonneau à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 juin 2025 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.
	Le maire demande le vote.
	Adoptée à l'unanimité.
	<b>5.2 TRÉSORERIE</b>
	<b>5.2.1 Rapport des dépenses autorisées — février 2025</b>
<b>25-03-10-54</b>	<b>5.2.1.1 5.2.1.1 Liste des paiements émis en février 2025</b>
	Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de février 2025 pour un montant de 61 508,47 \$ ;
	Chèques # 7853 à 7881 et 7895 à 7896.
	Les chèques 7882 à 7894 ont été émis au mois de mars 2025.
	Le maire demande le vote.
	Adoptée à l'unanimité.
<b>25-03-10-55</b>	<b>5.2.1.2 Factures municipalité de Ripon</b>
	<b>CONSIDÉRANT</b> les factures #238, 239 et 240 présentées par la Municipalité de Ripon au montant de 7 873, 67 \$ chacune pour la cueillette des ordures et du recyclage pour le mois de janvier, février et mars ;
	<b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par la municipalité de Ripon au montant de 23 621,01 \$ et en autorise le paiement ;



**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même les postes budgétaires 02-451-10-446 — Déchets domestiques et 02-452-10-446— Matières recyclables collecte et transport.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**25-03-10-56      5.2.2      Liste des salaires — février 2025**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois de février 2025 au montant de 18 746,30 \$.

Chèques numéro 202590026 à 202590050.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**25-03-10-57      5.2.3      Liste des encaissements — février 2025**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de février 2025 au montant total de 180 135,28 \$ détaillé comme suit :

- Argent :            11 953,95 \$
- Chèque :            24 727,35 \$
- SIPC :                137 305,51 \$
- Interac :            6 148,47 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5.2.4      Activités de fonctionnement à des fins fiscales**

**25-03-10-58      5.2.4.1      Activités de fonctionnement à des fins fiscales**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 28 février 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5.2.5      Soumissions**

**5.3      AFFAIRES JURIDIQUES**

**5.4      RESSOURCES HUMAINES**

**6 —      ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.1      Analyse d'eau**

Les résultats des analyses d'eau effectuées en laboratoire sont conformes.

**7 —      LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**7.1      Loisirs**

**25-03-10-59      7.1.1      Portrait des enjeux de loisirs**

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue le 2 décembre 2024 de Loisir sport Outaouais et la Direction de la santé publique à participer à la démarche Portrait en loisir municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'objectif du conseil de soutenir une vie communautaire dynamique ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin que la municipalité de Saint-Sixte mandate Loisir sport Outaouais et la Direction de la santé publique de l'Outaouais pour la



réalisation de la démarche portant sur le portrait des enjeux en loisir ;

**ET QUE** le conseil mandate la directrice générale, Natasha Mantville et le Maire, Matthew MacDonald Charbonneau comme représentants de la Municipalité.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**7.1.2 Rapport du comité**

La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

**7.2 Bibliothèque**

**7.2.1 Rapport du représentant**

Le représentant de la bibliothèque, le conseiller Robert Staniforth fait son rapport.

**7.3 SAJO**

**7.3.1 Rapport de la représentante**

La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

**7.4 TRANSPORT ADAPTÉ**

25-03-10-60

**7.4.1 Délégation d'un représentant à l'AGA**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit nommer un membre du conseil à titre de représentant pour siéger à l'AGA de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau Inc. ;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution est requise afin que ce représentant puisse siéger avec droit de parole et de vote ;

**CONSIDÉRANT** que l'AGA de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau Inc. aura lieu le 22 avril 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil nomme la conseillère Gertie Cavalier à titre de représentante du conseil municipal de Saint-Sixte pour siéger avec droit de vote et de parole à l'AGA de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau Inc. le 22 avril 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**7.4.2 Rapport de la représentante**

La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

**8 — RÈGLEMENTATION**

**9 — URBANISME**

**9.1 Permis et Requêtes émis en février 2025**

0 permis a été délivré.

**9.2 Rapport du comité CCUE**

Aucun rapport du comité.

**10 — VOIRIE**

**10.1 — Reddition de compte – programme d'aide à la voirie locale (volet entretien)**

Sujet reporté au conseil d'avril 2025.



	<b>11 — PROJETS D'INFRASTRUCTURES</b>
	<b>12 — SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
25-03-10-61	<b>12.1 Rapport annuel d'activité sécurité incendie – plan de mise en œuvre local (PMOL)</b> <b>CONSIDÉRANT</b> que la MRC a procédé à la révision du schéma de couverture de risques d'incendie pour l'ensemble des municipalités de son territoire, ce qui inclut la municipalité de Saint-Sixte ; <b>CONSIDÉRANT</b> que chacune des municipalités locales doit en conséquence, mettre à jour son plan de mise en œuvre local (PMOL) ; <b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Plan de mise en œuvre local » pour l'année 2024, tel que rédigé par monsieur Pascal Simoneau, directeur du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-André-Avellin ; <b>ET QU'</b> une copie de cette résolution et une copie du PMOL soient transmises à la MRC ; Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	<b>13 — COMMUNICATION</b>
	<b>13.1 Rapport du comité</b> Aucun rapport.
	<b>14 — MRC DE PAPINEAU</b>
	<b>14.1 Rapport du maire</b> Le maire, Matthew MacDonald Charbonneau fait son rapport.
	<b>15 — VARIA</b>
25-03-10-62	<b>15.1 Demande d'appui de la Fabrique – évènement hommage</b> <b>CONSIDÉRANT</b> l'évènement hommage organisé par la Fabrique pour rendre hommage au père Paul Bergeron et au frère Marius Fournier ; <b>CONSIDÉRANT</b> la contribution significative que ces deux hommes ont apportée à la communauté de Saint-Sixte ; <b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil appuie l'évènement en offrant une contribution financière de 150\$. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	<b>16 — PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	<b>16.1 Questions</b> Quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires.

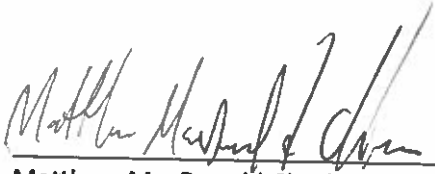
17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

25-03-10-63

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 21 h 00.

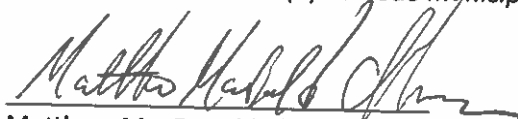
Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

  
Matthew MacDonald Charbonneau  
Maire

  
Natasha Mantville  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Matthew MacDonald Charbonneau, maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

  
Matthew MacDonald Charbonneau  
Maire